

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mardi 26 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale et sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire.

Étaient présents : Alain DUBOIS, Mathilde BERNARD, Ghislain HURÉ, Frédéric SCÉAU, Elisabeth GOURBILLON, Lucie HURÉ-DANIAU et Thomas MAUCLERC

Étaient absents excusés : Jean-François GOURBILLON et Anne CORMILLOT

Mathilde BERNARD a été nommée secrétaire.

*Date de convocation : 20 mai 2026*

*Date d'affichage : 20 mai 2026*

**ORDRE DU JOUR**

1. Demandes de subvention et d'adhésion
2. Entretien de voiries 2026
3. Entretien annuel des bords de voiries et des chemins communaux
4. Bornage Rue des Bas-Jardins : régularisation administrative
5. SMICTOM : commande sacs poubelle
6. Animation et traiteur pour le repas des 3 communes
7. Repas des aînés
8. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
9. Réfection des peintures de la salle des fêtes et du parquet de la mairie
10. Rénovation du portail et du portillon du cimetière
11. Rénovation de la porte du WC public
12. Tarifs de la salle des fêtes
13. Désherbeur thermique
14. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques
15. Contrat pour la citerne gaz du logement communal
16. Questions et invitations diverses

---

**Observation sur le Procès-Verbal du 07 avril 2026**

**N° 2026-038 Adhésion à l'AMR37**

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion à l'AMR37.  
*L'Association des Maires Ruraux défend la commune et ses élus.*

*En réadhérant, la commune bénéficie :*

- *Du Net'Infos hebdomadaire et de 36 000 communes pour suivre l'actualité et leurs actions*
- *D'outils numériques indispensables (Campagnol.fr)*
- *D'un service juridique de dépannage pour sécuriser le mandat*
- *Un partenariat avec PanneauPocket*
- *Un réseau solidaire*

La cotisation s'élève à 119,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'adhérer à l'AMR37 pour 119,00 €.

**N° 2026-039 Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion de la Fondation du Patrimoine.  
*La Fondation du Patrimoine accompagne villes et villages pour sauvegarder et faire vivre ce patrimoine ancré dans la vie locale.*

La cotisation s'élève à 100,00 € minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas adhérer à la Fondation du Patrimoine.

**N° 2026-040 Association de Chasse de Pussigny : sollicitation de subvention**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association de Chasse de Pussigny.  
Cette dernière permet de mener leurs actions sollicitées par la Préfecture pour maintenir l'équilibre de la faune et de la flore en Indre-et-Loire.  
De plus, cela leur permettrait de faire l'acquisition de 4 panneaux « chasse de prévention » qui leur ont été dérobés cette année.

Monsieur le Maire propose d'augmenter l'attribution de 2025, passant ainsi de 150,00 € à 160,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'attribution d'une subvention à l'Association de Chasse de Pussigny pour 160,00 €.

**N° 2026-041 Entretien de voiries 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le budget primitif 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien et l'amélioration de la voirie communale ;  
Considérant les propositions de travaux étudiés par la commission voirie ;

Monsieur le Maire propose de réaliser pour l'entretien de voiries 2026 l'un des programmes suivants :

- Revêtement bicouche incluant le balayage préalable du support et celui des rejets pour la Rue des Bas-Jardins incluant le parvis de l'église représentant 1 610 m<sup>2</sup> :
  - Devis TPPL : 9 638,69 € HT
  - Devis Colas86 : 10 172,50 € HT
- Le débrèvement de routes sur les 2 côtés de la Route de Saint Clair, la Route du Bois Rond représentant 3 700ml :
  - Devis SARL Thibault TP : 8 253,60 € HT

Monsieur le Maire souhaite ainsi connaître l'avis des élus sur l'option à réaliser en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide**

- Réaliser uniquement le débrèvement de routes, de la Route de Saint Claire à la Route du Bois Rond, estimant que la Rue des Bas-Jardins était en bon état général
- De retenir le devis de la SARL THIBAULT TP pour 8 253,60 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis

### N° 2026-042 Entretien annuel des bords de voiries et des chemins communaux

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant** la nécessité d'assurer l'entretien régulier des bords de voirie et des chemins communaux afin de garantir la sécurité des usagers, le bon écoulement des eaux et la préservation du domaine communal ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser les interventions d'entretien des chemins communaux (2 passages par an) + l'entretien des voiries (3 passages de 13kms) + l'élagage de haies (7h par an) ;

Monsieur le Maire présente ainsi les devis obtenus :

- SARL PELÉ :
  - Entretien des chemins communaux : 500,00 € HT au lieu de 400,00 € HT actuellement
  - Entretien de voiries : 1 820,00 € HT au lieu de 1 690,00 € HT actuellement
- SARL GOURBILLON :
  - Elagage des haies : 490,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** les devis présentés par la SARL PELÉ, à savoir 500,00 € HT et 1 820,00 € HT
- **Approuve** le devis de la SARL GOURBILLON, à savoir 490,00 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis précités.

### N° 2026-043 Bornage Rue des Bas-Jardins : régularisation administrative

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que des réseaux publics d'eau pluvial et d'assainissement sont implantés sur une parcelle relevant actuellement du domaine privé ;

**Considérant** la nécessité de régulariser administrativement et foncièrement cette situation afin d'assurer la sécurisation juridique des ouvrages publics ;

**Considérant** la nécessité de procéder à un bornage préalable de la partie de terrain concernée ;

**Considérant** l'accord de principe du propriétaire pour la cession du terrain nécessaire à l'emprise des réseaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

- de faire procéder à un bornage par le géomètre Branly & Associés afin de délimiter précisément l'emprise concernée par les réseaux d'eau pluvial et d'assainissement : devis de 340,00 € HT (devis signé le 04 mai 2026 grâce à la Délégation du Conseil Municipal au Maire)

- d'acquérir les parcelles bornées issues de la propriété cadastrée ZH106 – Rue des Bas-Jardins 37800 PUSSIGNY - appartenant à Monsieur Alain REVEREAU, en vue de son intégration dans le domaine communal
- précise que les frais de géomètre liés au bornage seront pris en charge par la commune ainsi que les frais de notaire et actes relatifs à cette acquisition
- le prix d'acquisition est fixé à l'euro symbolique selon accord entre les parties

et **autorise** Monsieur le Maire à :

- signer le devis du géomètre
- engager les démarches nécessaires à la régularisation foncière
- signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent à cette opération

### N° 2026-044 SMICTOM : commande de sacs poubelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer l'approvisionnement en sacs poubelle destinés à la distribution aux administrés ;

Considérant les besoins estimés pour l'année 2027 ;

Monsieur le Maire propose de reconduire comme chaque année la fourniture de sacs poubelle noirs aux habitants et souhaite connaître l'avis des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** la commande de sacs poubelle auprès du SMICTOM et **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afférentes à cette commande.

### N° 2026-045 Animation et traiteur pour le repas des 3 communes

Vu les devis obtenus et les choix retenus par la Commission Fêtes et Cérémonies pour l'animation et le traiteur du repas des 3 communes, qui aura lieu le samedi 27 février 2027 ;

Monsieur le Maire présente ainsi les devis retenus :

- Dance Connexions pour 2 300,00 € TTC

Seront à prévoir les frais SACEM (environ 460,00 € pour 100 personnes) ainsi que la prise en charge de 7 repas pour les artistes.

- Traiteur Auberge Jeanne d'Arc de Sainte Catherine de Fierbois : 41,50 € TTC comprenant entrée + plat + trou normand + fromages + dessert + café + 1 bouteille pour 4

Il précise que ces frais seront facturés en 2027 et seront donc à prévoir sur le budget primitif 2027.

Il indique après réflexion, que le coût du spectacle ainsi que les frais SACEM reviennent extrêmement cher pour une heure de prestation. Il souhaite donc étudier d'autres possibilités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **mette en attente** le devis de Dance Connexions pour 2 300,00 € TTC
- **approuve** le devis du traiteur de l'Auberge Jeanne d'Arc pour 41,50 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis du traiteur Auberge Jeanne d'Arc

**N° 2026-046 Repas des aînés**

Vu les devis obtenus et le choix retenu par la Commission Fêtes et Cérémonies pour le repas des aînés ;

Monsieur le Maire présente ainsi le devis retenu : Auberge Jeanne d'Arc de Sainte Catherine de Fierbois :

- repas en salle : 38,00 € TTC comprenant le repas et forfait vin
- repas à domicile : 18,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **approuve** le devis de l'Auberge Jeanne d'Arc
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

**N° 2026-047 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la Commission Communale des Impôts Directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2 000 habitants*) dans les conditions suivantes :

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
M. Pascal TENEBAY	M. Michel THOUVENIN
M. Pascal BRUNET	Mme Valérie GRANDIN
Mme Martine DUBOIS	M. Michel BRAULT
M. Marcel CHARBONNEAU	M. Franck ARNAULT
M. Michel BLANCHARD	M. Christian SUREAU
Mme Denise FONTAINE	M. Jérôme GRANDIN
Mme Dominique BRUNET	Mme Annick BRUNET
M. Thierry LOISON	Mme Mélanie LACOMBE
M. Pascal OLIVIER	M. Christian SICARD
Mme Claudette FERRAND	Mme Catherine THOUVENIN
Mme Simone DECHÊNE	M. Dominique PELÉ
Mme Marie-Claude MASSE	Mme Annick AUBUGEAU

**N° 2026-048 Réfection des peintures de la salle des fêtes et du parquet de la mairie**

Monsieur le Maire propose de réaliser la réfection des peintures de la salle des fêtes, afin de la moderniser, et de faire également la réfection du parquet de la mairie (ponçage et 2 couches de vitrificateur) qui est abîmé par le temps.

Il présente ainsi le seul devis obtenu, les autres entreprises consultées n'ayant pas transmis leur devis :

- OUVRARD Laurent de Parçay sur Vienne : 3 596,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le devis présenté par l'entreprise OUVRARD Laurent et **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

**N° 2026-049 Rénovation du portail, du portillon et du Monument aux Morts du cimetière**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de rénover le portail, le portillon et le Monument aux Morts du cimetière qui commencent à se dégrader ;

Monsieur le Maire présente les devis obtenus :

- OUVRARD Laurent de Parçay sur Vienne : 2 080,00 € HT par grenailage et peinture thermolaqué cuite au four
- O En Couleurs de Descartes : 1 080,00 € HT net par nettoyage haute pression, ponçage, couche d'antirouille, bouchage au bi-composant, couche de primaire spécial fer et deux couches de peinture glycéro spécial fer extérieur
- O en Couleurs de Descartes : 350,00 € HT net par nettoyage basse pression, pulvérisation d'un imperméabilisant invisible empêchant l'encrassement et l'accroche des micro-organismes

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ces deux devis pour la réfection du portail et du portillon sont difficilement comparables au vu de la prestation proposée.

Cependant, il indique que l'entreprise O En Couleurs exécuterait le travail sur place, ne nécessitant pas de démontage ni de transformation sur les fixations du portail qui en l'état n'est pas démontable.

Il précise également qu'en vu de l'état du portail actuel, ce dernier risque d'être à changer dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** les devis de O En Couleurs, à savoir 1 080,00 € HT net et 350,00 € HT net et **autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

**N° 2026-050 Rénovation de la porte du WC public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de rénover la porte du WC public qui commence à se dégrader ;

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise O En Couleurs de Descartes, proposant le ponçage, deux couches de peinture spéciale bois extérieur pour 175,00 € HT net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le devis de O En Couleurs pour 175,00 € HT net et **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

## N° 2026-051 Tarifs de la salle des fêtes

Vu la délibération n° 2024-019 du 12 février 2024 approuvant les tarifs de la salle des fêtes ;

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués pour la location de la salle des fêtes et indique qu'il faudrait les actualiser en raison du coût de l'énergie.

Ainsi, Monsieur le Maire propose ce qui suit :

### 1- Les tarifs

	Personnes domiciliées sur la commune	Personnes hors communes
<b>Week-end</b>	130 euros pour l'année	180 euros et 220 euros en hiver (période du 1 <sup>er</sup> octobre N au 30 avril N+1)
<b>½ journée en semaine</b>	75 euros	85 euros
<b>Vin d'honneur</b>	75 euros	85 euros

### 2- La caution

L'utilisation de la salle des fêtes est subordonnée au versement d'une caution fixée à 500 euros, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

### 3- La réservation

La réservation définitive n'aura lieu qu'à réception du règlement de la location, accompagnée de la convention signée ainsi qu'une attestation de responsabilité civiles.

Toute réservation non-honorée le jour de la location prévue, fera objet d'encaissement du règlement (sauf motif valable).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** ce qui a été énoncé ci-dessus.

## N° 2026-053 Désherbeur thermique

Monsieur le Maire présente les devis obtenus pour l'achat d'un désherbeur thermique Ripagreen Pack Easy Plus (comprenant la lance, un harnais, 1m de tuyau renforcé, tuyau détendeur déporté, détendeur double sécurité, raccord tournant, 4m de tuyau renforcé et un chariot 4 roues) d'Equip' Jardin de Chambray les Tours : 2 950,00 € HT.

Il indique que l'agent technique a effectué un essai avec ce même type de désherbeur, prêté par la commune de Marcilly sur Vienne, et que cela semble plutôt concluant pour le terrain de boule et le cimetière.

Un essai est prévu avec Equip'Jardin le 8 juin à 14h30.

Monsieur le Maire propose d'obtenir d'autres devis mais demande l'autorisation des élus pour effectuer cet achat dans la limite de 3 100,00 € HT et de l'amortir sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer l'achat d'un désherbeur thermique dans la limite de 3 100,00 € HT
- **fixe** à 5 ans la durée d'amortissement des dépenses d'investissement liées à l'acquisition d'un désherbeur thermique

**N° 2026-054 Projet d'installation de panneaux photovoltaïques**

Suite à la rencontre avec l'ABF le 13 mai dernier, Monsieur le Maire propose aux élus d'engager une réflexion sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, afin d'alimenter en partie la salle des fêtes et la mairie, bâtiments particulièrement énergivores une grande partie de l'année (période hivernale).

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes
- installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie
- construction d'un carport une pente, orientée à l'Ouest, en fond de terrain de la salle des fêtes, équipé de panneaux photovoltaïques
- construction d'un carport deux pentes adossé au mur de la salle des fêtes, une pente avec couverture ardoise et l'autre avec intégration de panneaux photovoltaïques côté Sud ;

Il convient toutefois de prendre en considération :

- les économies d'énergie pouvant être réalisées ;
- l'exposition et l'orientation des installations ;
- le coût global des travaux ;
- le retour d'investissement ;

Les panneaux photovoltaïques pourraient également desservir le logement communal du 3 Rue de la Mairie. Cela impliquerait l'installation d'une pompe à chaleur air-eau.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus sur le projet présenté.

*En cas d'acceptation du projet, Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Leboeuf Fillon de Loches le mercredi 3 juin à 9h en mairie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Monsieur le Maire à consulter des entreprises afin d'obtenir des devis.

**N° 2026-055 Contrat pour la citerne gaz du logement communal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un contrat de gaz propane (location citerne) pour l'alimentation du logement communal.

Le contrat actuellement en vigueur a été conclu avec Antargaz en 2016 pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire indique avoir reçu en mairie une représentante de l'entreprise Vitogaz.

Elle nous a établi une proposition tarifaire, pour un contrat de 5 ans : 1 261,56 € TTC la tonne de propane au lieu de 2 725,56 € TTC (prix payé par nos locataires avec Antargaz).

Une consignation de 250,00 € sera demandée et un abonnement de maintenance sera dû par la collectivité pour 96,00 € / an au lieu de 75,00 € / an avec Antargaz.

Les tarifs ont été établis avec une remise commerciale puisque la commune adhère à l'AMR37 (Association des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de contrat avec Vitogaz ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'attendre les résultats de l'étude de faisabilité du projet des panneaux photovoltaïques, qui pourrait inclure l'installation d'une pompe à chaleur dans le logement communal.

#### 14. Questions et invitations diverses

- a) Monsieur le Maire présente les candidatures reçues en vue du remplacement de la secrétaire de mairie le temps de son congé maternité. Une période de doublon aura lieu du 1<sup>er</sup> juillet au 07 août inclus pour une période de remplacement du 10 août au 04 décembre inclus, dont une période de doublon jusqu'au 10 décembre 2026.
- b) Monsieur le Maire propose une rencontre avec les élus des communes voisines (Antogny-le-Tillac et Ports-sur-Vienne) autour d'un apéritif. La Commission Fêtes et Cérémonie aura en charge la préparation de cet évènement. Les élus retiennent le 03 juin à 18h30.
- c) Monsieur le Maire indique que l'entreprise Barreau a réalisé la vérification annuelle des extincteurs et a actualisé le plan d'évacuation de la mairie suite à l'aménagement du coin cuisine et sanitaire pour les agents communaux le 11 mai dernier.
- d) Monsieur le Maire présente le courrier du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire invitant les élus à une journée d'accueil le 29 septembre prochain. Il indique ne pas être disponible à cette date et souhaite savoir si un élu veut bien représenter la commune.
- e) Monsieur le Maire fait part aux élus des différentes invitations reçues :
  - Sous-Préfecture de Chinon le 28 mai à 9h30 : réunion d'échange avec Madame la Sous-Préfète pour le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint
  - Comité des fêtes de Pussigny : apéro le 30 mai à 18h30
  - Groupama : rencontre le 3 juin à 18h au Château de la Rollandière à Trogues
  - Pompiers des Ormes / Dangé Saint Romain : portes ouvertes le 6 juin à 14h suivie d'une soirée guinguette
  - CCTVV : cérémonie d'hommage à Josette COURTIN le 6 juin à 11h à Champigny-sur-Veude (locaux Agir pour l'Emploi)
  - Inauguration de la 44<sup>ème</sup> foire aux fromages et à la gastronomie : 6 juin à 11h devant la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine
  - Conseil Départemental le 15 juin à partir de 16h45 au Cube à Panzoult (découverte des services, temps d'échange avec Madame la Présidente, moment convivial)

#### **Arrivée de Monsieur Jean-François GOURBILLON à 20h18.**

- f) Monsieur le Maire indique qu'un inventaire piscicole sera organisé par le Syndicat de Rivières le 28 mai avec Madame Delphine LAISEMENT. Une confirmation des dates et horaires nous sera communiquée prochainement.
- g) Monsieur le Maire indique que des habitants de Sauvage nous ont informé de la présence de rats. Dans un premier temps, le secrétariat a adressé un courrier à chacun des habitants de Sauvage (résidence principale + secondaire + vacante) afin de leur demander d'être vigilant. Une campagne de dératisation collective est envisagée par la municipalité mais uniquement avec la participation des habitants car un traitement uniquement sur le domaine public ne permettra pas une résolution durable du problème de nuisibles.

Nous avons obtenu un devis de dératisation : 240,00 € HT pour 3 passages sur le domaine public. La commune va donc procéder au traitement des parties communales susceptibles d'être concernées (emplacement des poubelles et autres zones que le professionnel jugera nécessaires). Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué aux habitants, une intervention uniquement sur le domaine public n'aura qu'un impact très limité et ne suffira pas à enrayer durablement la prolifération des rats. Ceux-ci disposent probablement de source de nourritures et de foyers de reproduction situés dans certaines propriétés privées.

Un courrier sera adressé aux habitants afin de les inviter à faire preuve de civisme en faisant contrôler leur propriété. Les propriétaires concernés par ce fléau sont également invités à prendre les mesures nécessaires, tant pour assurer la salubrité de leur bien que par respect pour leurs voisins.

- h) Vivre Ensemble organise une randonnée le dimanche 28 juin, ouvert à tous. Départ à 9h sur la place communale (covoiturage). Un pique-nique sera suivi à 12h dans le jardin communal, même pour les non-marcheurs.
- i) Suite à une demande de la mairie faite à Monsieur BLANCHARD afin de connaître le nom des plantes qui bordent sa propriété – Rue des Bas Jardins – celui-ci a eu la gentillesse de nous répondre et nous a même proposé de donner quelques graines à la municipalité si elle le souhaite.  
Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Monsieur Michel BLANCHARD pour cette belle attention.
- j) Boîte à idée : un habitant nous a proposé d'organiser des journées citoyennes pour le nettoyage du bord de Vienne.  
Le conseil municipal trouve cette suggestion très inintéressante.  
Cependant, à l'heure actuelle, l'entreprise mandatée pour l'abattage des peupliers, malgré nos relances, tarde à terminer les travaux ainsi qu'à remettre le terrain en état. Il est donc très difficile, à ce jour, d'envisager une telle opération.
- k) Les élus évoquent la possibilité d'installer un panneau d'affichage recto/verso sur la place communale mais souhaite avant tout connaître le coût d'une telle installation.

**L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal de séance, dressé et clos, le 26 mai 2026 à 20h35, a été signé, après lecture, par Monsieur le Maire, le secrétaire et les membres du conseil municipal.**

Le Maire,  
Alain DUBOIS

Les membres présents	Signature
Jean-François GOURBILLON	Absent excusé
Mathilde BERNARD	
Ghislain HURÉ	
Frédéric SCÉAU	
Elisabeth GOURBILLON	
Anne CORMILLOT	Absente excusée
Lucie HURÉ-DANIAU	
Thomas MAUCLERC	